

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Biologie, chimie, santé et STAPS

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le diplôme de formation générale en sciences médecine (DFGSM) sanctionne la fin du premier cycle des études de médecine. Organisé en six semestres d'enseignement, il donne lieu à l'attribution du grade de licence (180 european credit transfer system (ECTS)). L'objectif est qu'à la fin du premier cycle soient acquises par les étudiants les bases de connaissances en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et sciences du médicament.

Les deux premiers semestres constituent la première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS). Celle-ci est formée de deux éléments : un socle commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 crédits ECTS et une UE de 10 ECTS spécifique de chacune des formations de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). La PACES de l'Université de Limoges comprend également une UE spécifique « métiers de la rééducation » permettant aux étudiants d'accéder aux études de kinésithérapie et d'ergothérapie. Une partie de ces UE spécifiques est mutualisée entre les différentes filières. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire aux épreuves des cinq concours. Les enseignements de PACES sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Des possibilités de réorientation sont proposées aux étudiants non classés en rang utile à l'issue des concours, principalement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers d'autres formations de l'Université de Limoges.

Les deuxième et troisième années de DFGSMa visent l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'accès au deuxième cycle des études, d'une durée de 2 ans, à l'issue duquel sera attribué le diplôme d'Etat de sage-femme. L'objectif général est d'acquérir la maîtrise de la prise en charge de la mère et du nouveau-né pendant les périodes du pré, per et post-partum en strictes conditions d'eutocie.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Le programme des enseignements est conforme à l'arrêté d'octobre 2009. Les futurs étudiants disposent d'informations données lors d'une journée « portes ouvertes » puis lors de la rentrée de PACES. Les CM sont dispensés dans quatre amphithéâtres reliés par un système de vidéo-transmission. Ils représentent près de 90 % des 415 heures d'enseignement. Pour les enseignements dirigés (ED), les étudiants sont répartis en huit groupes de 120 à 180 étudiants.

Un certain degré de mutualisation existe entre des parties d'UE spécifiques : environ 70 % entre les filières de médecine et de maïeutique et 30 % celles de pharmacie et d'odontologie.

Les épreuves du concours se déroulent sous forme de questions à choix multiples (QCM) pour l'ensemble des UE, à l'exception de l'UE 7, qui fait l'objet d'une question rédactionnelle. Celle-ci bénéficie d'une double correction, mais le dossier fourni par l'établissement ne contient pas de précisions sur le mode de désignation des correcteurs et sur les modalités d'harmonisation des notes entre les binômes de correcteurs.

Au total, les modalités pédagogiques et l'organisation générale de la PACES de l'Université de Limoges semblent convenablement adaptées aux conditions dans lesquelles elle se déroule : celles d'un enseignement donné simultanément à près de 1000 étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'aide à la réussite repose essentiellement sur le tutorat. Celui-ci est organisé par des étudiants des années supérieures, en lien avec les enseignants des UE. Ce dispositif bénéficie du soutien de l'université, qui met à disposition des locaux et des moyens matériels. Cependant, les modalités précises de ce tutorat ne sont pas détaillées, notamment sur les points suivants : UE concernées, nombre de séances, taux de fréquentation, forme pédagogique adoptée. On ne dispose d'aucune donnée permettant d'apprécier l'efficacité du tutorat sur la réussite aux différents concours. On regrette également l'absence d'informations sur l'environnement de travail offert aux étudiants : mise à disposition de cours enregistrés, horaires d'accès à la bibliothèque, par exemple.</p> <p>Il n'y a pas de réorientation obligatoire après les résultats des épreuves du premier semestre. A l'issue de la proclamation des résultats des concours, les étudiants classés au-delà d'un rang compris entre 2,5 et 3 fois le nombre total de places attribuées à l'établissement sont obligatoirement réorientés, sauf dérogation particulière. Ceux ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en rang utile dans un des concours (« reçus-collés ») ou ayant obtenu une note moyenne d'au moins 8,5/20 peuvent être accueillis directement en deuxième année de la licence <i>Sciences de la vie</i>. Le dossier de l'établissement ne mentionne aucune autre voie de réorientation organisée au niveau de l'Université de Limoges ou vers d'autres établissements, ce qui est regrettable.</p>
Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite
<p>Le nombre d'étudiants inscrits en PACES à l'Université de Limoges est assez fluctuant : de 1090 en 2013, il est descendu à 981 en 2015, un niveau sensiblement égal à celui de 2010. Sur la base des tableaux présentés dans le dossier de l'établissement, près de 30 % des étudiants de PACES inscrits en 2015 ont réussi l'un des cinq concours accessibles. Cependant, ces données globales ne font l'objet d'aucune analyse. A cet égard, on regrette particulièrement l'absence d'informations sur les effets des facteurs suivants : mention obtenu au baccalauréat (90 % des étudiants sont titulaires d'un baccalauréat scientifique), redoublement, nombre de concours auxquels est inscrit chaque étudiant.</p>
Flux d'étudiants et taux de réussite dans la filière maïeutique de PACES
<p>Au titre de l'année universitaire 2015-2016, 205 des 939 étudiants de PACES étaient inscrits au concours donnant accès à la filière maïeutique, pour un <i>numerus clausus</i> de 18 places. Le taux brut de réussite au concours est donc proche de 9 %. Les 18 étudiantes admises en deuxième année d'études de sages-femmes étaient toutes titulaires d'un baccalauréat section scientifique, obtenu pour 16 d'entre elles avec mention. Treize avaient inscrit la filière sages-femmes comme premier choix au concours de PACES, les 8 autres s'étaient prononcées pour la filière médecine.</p>
Pilotage de la PACES
<p>La responsabilité de la PACES est partagée entre un enseignant de médecine et un enseignant de pharmacie. Ce principe de coresponsabilité se retrouve dans l'organisation des UE. L'équipe pédagogique est bien équilibrée : 20 enseignants de médecine, 17 de pharmacie, 2 praticiens hospitaliers et 10 professionnels de santé parmi lesquels des représentants du service d'odontologie du CHU (centre hospitalier universitaire) et de l'école de maïeutique qui interviennent dans les UE spécifiques qui les concernent. A noter le nombre restreint d'enseignants intervenant dans les groupes de TD, mesure prise dans le souci d'éviter le risque de disparité dans les apports pédagogiques. Le jury est co-présidé par les doyens des UFR (unité de formation et de recherche) de médecine et de pharmacie.</p> <p>Deux points négatifs sont à relever : d'une part l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants ; d'autre part l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement spécifique de la PACES, associant aux enseignants des représentants de l'administration, des étudiants et des diplômés. Ce déficit est à rapprocher de l'absence d'autoévaluation du fonctionnement de la PACES dans le dossier transmis par l'université.</p>

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts :

- Respect de la maquette de la formation prévue par la réglementation et organisation générale satisfaisante.
- Tutorat bien en place et supervisé par des enseignants.
- Possibilité offertes aux étudiants d'accéder aux formations de rééducation.

Points faibles :

- Dossier purement descriptif, sans aucun commentaire ni analyse et trop souvent lacunaire.
- Absence de données sur le suivi des étudiants réorientés à l'issue du concours, notamment en dehors de l'Université de Limoges.
- Absence d'analyse détaillée des taux de réussite aux différents concours.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques
<p>L'information donnée aux étudiants sur les connaissances et les compétences à maîtriser à l'issue du DFGSma, de même que sur l'organisation de ces deux années d'études est très clairement détaillé dans le projet pédagogique et les fiches de présentation de l'école de sages-femmes. Cette information s'étend aux dispositifs en place pour l'accueil des étudiants en situation de handicap, l'acquisition de compétences complémentaires (santé publique, langue anglaise, recherche documentaire, lecture critique d'articles) et la possibilité d'accéder, en troisième année, à une filière recherche par une inscription à des UE de première année de master scientifique. Il est regrettable qu'aucune donnée ne soit communiquée sur le nombre d'étudiants de DFGSma s'étant engagés dans cette filière recherche, ce qui ne permet pas d'en apprécier l'attractivité.</p> <p>Chaque semestre est validé par des examens sous forme écrite ou orale, associés à un examen de clinique. A partir du troisième semestre de formation, les enseignements sont organisés en alternant périodes de cours et périodes de stage. Plusieurs cours sont mutualisés avec ceux de la deuxième ou de la troisième année de médecine : génétique, sémiologie générale et pédiatrique, bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicaux, pharmacologie des appareils cardio-respiratoires et digestifs, agents infectieux et hygiène. Pour intéressante que soit cette mutualisation, sur le plan conceptuel, les contraintes liées à son organisation matérielle limitent son extension. De plus, ces enseignements, donnés devant des effectifs élevés d'étudiants en médecine, sont assez éloignés de ceux auxquels sont accoutumés les étudiants sages-femmes, donnés en petits groupes et très centrés sur la période périconceptionnelle.</p> <p>Un mannequin nouveau-né haute-fidélité est à la disposition des étudiants sages-femmes. Il leur permet un apprentissage progressif de la réanimation du nouveau-né. Les séances sont filmées et font l'objet d'une discussion collective avec analyse de situations plus concrètes. Cet enseignement par simulation est un indiscutable point fort de la formation.</p> <p>Au total, l'organisation générale et les conditions d'enseignement des deuxième et troisième années (DFGSma 2 et 3) du DFGSma de l'Ecole de Limoges apparaissent très satisfaisantes.</p>
Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les étudiants sages-femmes bénéficient de dispositifs d'accompagnement très élaborés et parfaitement adaptés à une formation à effectifs réduits (18 étudiants par promotion) : accueil individuel par la directrice de l'école, présentation de l'équipe pédagogique, désignation d'une enseignante référente pour chaque promotion, interlocutrice privilégiée des étudiants. Des ateliers de remédiation peuvent être mis en place en cas de difficultés d'apprentissages cliniques. La directrice et l'enseignante référente reçoivent les étudiants en difficulté ou en voie d'abandon afin de faire le point sur leurs motivations et de les aider, le cas échéant, dans leurs démarches de réorientation. Le cas échéant, elles les aident à constituer leur dossier en vue d'une passerelle. Le dossier fourni par l'établissement présente peu de données chiffrées sur ce sujet et se limite à indiquer qu'au cours de ces dernières années, trois étudiantes ont été réorientées, deux en deuxième année d'odontologie, une en deuxième année de médecine.</p> <p>Les étudiants sages-femmes peuvent bénéficier de bourses du conseil régional sur critères sociaux (9 bourses accordées en 2015-2016 à chacune des 4 promotions).</p> <p>L'ouverture internationale de la formation reste à construire : il n'est fait mention d'aucune mobilité sortante pour les étudiants de DFGSma.</p>

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique paraît particulièrement étoffée : près de 20 hospitalo-universitaires de l'Université de Limoges, près de 50 praticiens hospitaliers, sages-femmes et autres personnels hospitaliers et une quinzaine d'intervenants issus du secteur libéral ou de centres hospitaliers régionaux. La charge pédagogique de chaque membre de cette équipe n'est pas précisée (cours, direction de stages, notamment), ce qui est regrettable.

L'équipe administrative de l'école comprend sept personnes : une sage-femme directrice, un directeur technique et d'enseignement, quatre sages-femmes référentes (une par année d'étude) et une secrétaire. Le dimensionnement de cette équipe paraît bien adapté.

Un conseil technique est en place. Il se réunit chaque année à la rentrée universitaire. Il est présidé par le président de l'ARS (agence régionale de santé) ou son représentant. Ce conseil réunit la directrice de l'école, le directeur technique de l'enseignement, le directeur de l'établissement hospitalier, le doyen de l'UFR de médecine, l'ensemble des sages-femmes enseignantes (dont le nombre et les qualifications ne sont pas précisés), des représentants élus des étudiants et deux représentants des enseignants.

Les jurys, dont la composition est proposée par la sage-femme directrice, se réunissent 4 fois par an, après les épreuves de fin de semestre et après la fin des stages.

Les enseignements sont évalués par les étudiants : par voie orale, à chaque début de deuxième semestre et lors de la dernière période de cours ; par voie écrite pour l'évaluation des terrains de stage, à chaque rentrée universitaire pour évaluer l'année passée et à la fin de la formation après la validation du diplôme d'Etat. Les résultats de ces évaluations font apparaître un taux de satisfaction globalement élevé de la part des étudiants

Au total, ces dispositifs semblent bien adaptés à la taille de l'école. En revanche, les procédures d'autoévaluation de la formation ne sont que très sommairement décrites.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le suivi des étudiants sur les cinq dernières années est bien réalisé. La poursuite en quatrième année est de règle. Ainsi, en 2015-2016, sur 18 étudiants de deuxième année, on relève que 16 sont admis en troisième année. La très grande majorité des étudiants admis en troisième année valide le diplôme d'Etat en fin de cursus. Le taux de redoublement ne dépasse jamais 10 % par an.

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts :

- Bonne organisation générale de la formation.
- Bon accompagnement individuel des étudiants.
- Mannequin nouveau-né haute-fidélité à la disposition des étudiants sages-femmes.
- Taux de réussite aux examens élevés.

Points faibles :

- Grand nombre d'intervenants qui, pour beaucoup, n'assurent qu'un très faible nombre d'heures d'enseignement.
- Pas de mobilité internationale.
- Pas d'informations sur le nombre d'étudiants s'engageant dans une filière de recherche.

Avis global et recommandations :

L'organisation de la PACES de l'Université de Limoges est globalement satisfaisante : les étudiants reçoivent les informations nécessaires à la bonne réalisation de leur cursus, le tutorat est bien organisé et la composition de l'équipe pédagogique bien équilibrée entre les disciplines concernées. Il reste cependant que, tel qu'il est présenté, le dossier fourni par l'établissement ne témoigne pas d'une préoccupation suffisante du devenir des quelques 70 % des étudiants de PACES qui ne réussissent pas à s'intégrer dans une des formations ouvertes aux concours.

Les étudiants de deuxième et troisième années de DFGSma bénéficient au sein de l'École de sages-femmes de Limoges de très bonnes conditions de formation : une organisation bien structurée, la participation très active d'enseignants de la faculté de médecine, un suivi personnalisé assuré par l'équipe pédagogique et une place importante donnée à la formation clinique. La promotion de l'accès à un master de recherche, de même que l'organisation de la mobilité sortante des étudiants sont deux pistes d'amélioration à prendre en compte de la part des responsables de cette formation.

Enfin, à l'échelle de l'établissement, la mise en place d'un authentique conseil de perfectionnement spécifique est une priorité indispensable pour amorcer la démarche d'autoévaluation du DFGSma.

Observations de l'établissement

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1265

OBJET :

Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER

